



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 84586

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le rapport d'information sur la lutte contre l'insécurité sur tout le territoire. Il propose de doubler les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance en augmentant la part des amendes forfaitaires de la police de la circulation qui y est affectée et en recourant à de nouvelles sources de financement. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Texte de la réponse

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), alimenté par le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation (45 M€ en 2015) et les concours budgétaires ministériels (7,9 M€ en 2015) a vu ses moyens augmentés dans le cadre du plan de renforcement des moyens de lutte contre le terrorisme. 60 M€ sont fléchés sur l'ensemble du budget triennal 2015-2017, soit 20 M€ par an. Ces crédits supplémentaires traduisent une augmentation de près de 40 % des crédits dédiés au FIPD chaque année par rapport à 2014. Ainsi, pour 2016, ces 20M€ sont dédiés au financement des projets suivants : - vidéo-protection accrue des sites sensibles notamment à caractère religieux (3 M€) ; - sécurisation (hors vidéo-protection) des sites sensibles notamment à caractère religieux (2 M€) ; - extension de la couverture du projet de vidéo-protection pour la ville de Paris (2,3 M€) ; - prévention de la radicalisation (10,3 M€) au travers de l'ouverture d'un centre de réinsertion et de citoyenneté, de la mobilisation d'une équipe mobile d'intervention, d'actions de prévention menées par les cellules de suivi des préfectures et du financement d'actions de contre-discours ; - contribution à l'équipement des polices municipales, gilets pare-balles et terminaux portatifs de radiocommunication (2,4 M€). Le Premier ministre a annoncé le 9 mai 2016 lors du comité interministériel pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) que l'effort supplémentaire de 60 M€ au bénéfice du FIPD serait porté à 100 M€ dans le cadre du plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84586

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5134

Réponse publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8662